

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.080**Séance du **TRENTE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Vendredi 24 juillet

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Karl PELLIER

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

25 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

6 absents ayant donné pouvoir :

MOUCHET Christine à VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BERTRAND Maurice à ANTOINE Patrick, MANDON Martine à NOURRY Alexandra, GUGLIOTTA Valérie à PAILLASSON Isabelle, BREGEGERE Stéphanie à REAL-LAFFRIQUE Laetitia, BOURGEOIS Florian à TREBOZ Valentin

2 absents excusés sans pouvoir :

MM. BARONNET Eddy et ROGUET Marc

Objet : Marché de Maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de voiries au centre-bourg de la commune de Vétraz-Monthoux (marché n°2610) : Attribution

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé au BOAMP le 12 juin 2026 sous la référence 26-585389 et publié le 14 juin 2026 ;

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé au JOUE le 12 juin 2026 sous la référence 412396-2026 et publié le 16 juin 2026 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juillet 2026 ;

Considérant que dans le cadre de son développement démographique et pour poursuivre la dynamisation de son Centre-Bourg, la commune de Vétraz-Monthoux souhaite réaménager la route des Hutins (dans son tronçon situé entre la route des Ecoles et la route de Hauteville), la route des Ecoles et la Place des Tilleuls.

Considérant que le marché de Maîtrise d'œuvre est divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : Route des Hutins, Place des Tilleuls
- Lot n°2 : Route des Ecoles

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 15 juillet 2026 à 12h00 ;

Considérant que 09 plis ont été réceptionnés dans les délais soit :

- 9 plis pour le lot n° 1
- 9 plis pour le lot n° 2

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juillet 2026 attribuant :

- le lot n° 1 au groupement d'entreprises IMEOS -Atelier PAYSAGER et CARRIER GEOMETRES EXPERTS pour un montant de 49 605 € HT € HT, soit 59 526 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- le lot n° 2 au groupement d'entreprises IMEOS -Atelier PAYSAGER et CARRIER GEOMETRES EXPERTS pour un montant de 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : PRENDRE ACTE des décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n°1 et 2 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec l'entreprise retenue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Karl PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 5 août 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/08/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.